

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 786

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 8 TERDECIES

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Supprimer cet article.
--

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer cet article, suivant la solution retenue par la commission mixte paritaire (CMP).